Comité de projet « Olivet »

Commune de Tavel

Route 19 mars 1962, 30 126 Tavel

Vendredi 7 novembre 2025

Etaient présents :

- Nathalie NURY, Maire de Roquemaure
- Bernard JULIER, Maire-Adjoint de Tavel et Vice-Président de l'Agglomération
- Pascal GUENOT, Office National des forêts
- Pierre-Yves BARBIER, Melvan
- Manon LOPES-GAUDIN, Melvan

➔ Introduction

Mme Lopes-Gaudin de la société Melvan, porteuse du projet, présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

M. Barbier présente la société Melvan.

➔ Présentation du projet

Mme Lopes-Gaudin de la société Melvan présente le projet Olivet.

L'objectif du projet Olivet est la valorisation d'un site délaissé autoroutier par l'installation d'un site de production d'énergie renouvelable par la technologie photovoltaïque. La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 4,4 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1545 kWh/kWc/an.

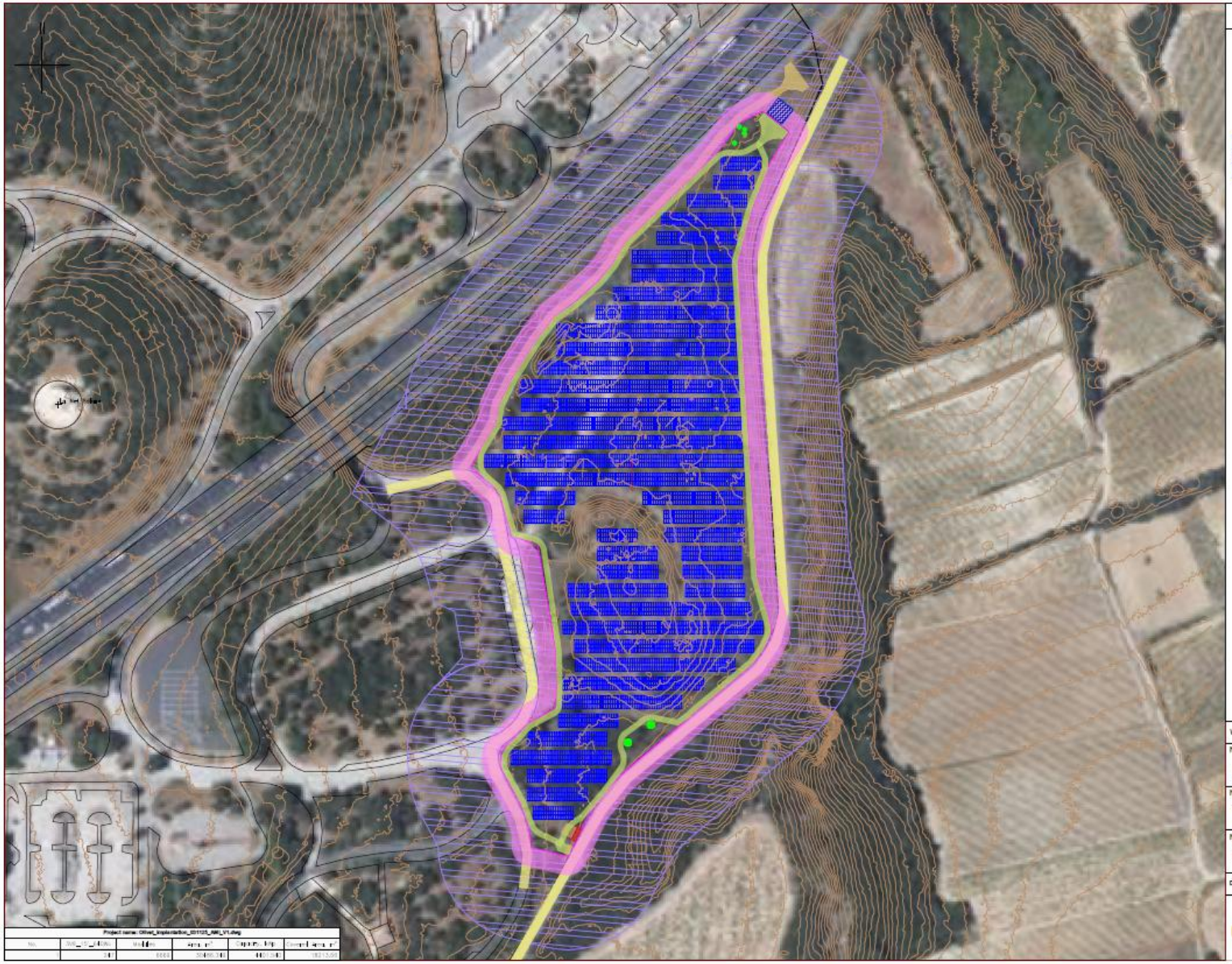
Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque d'Olivet permettrait de couvrir la consommation d'environ 5 790 personnes.

Le site se situe sur l'aire d'autoroute Sud de Tavel à proximité immédiate de l'autoroute A9. Il a été utilisé pour l'entreposage de fraisat et comme zone de stockage temporaire de végétaux avant leur acheminement en déchetterie. Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

M. Julier informe que le secteur est sensible (vols récurrents, départs de feu liés à des mégots). La société Melvan indique qu'elle prendra en compte ces contraintes lors de la consultation des assurances.

Le terrain, relevant du domaine public autoroutier, n'est pas cadastré. Une procédure de déclassement, portée par ASF, est prévue en 2026.

Le design prévisionnel de la centrale ainsi que les équipements et aménagements environnants (sécurité incendie, pistes périphériques, etc.) sont présentés.



LEGENDE

Projet

- Clôture
- Table de panneaux PV
- Poste de livraison/transformation
- Zone de grutage
- Portail
- Piste interne 3m
- piste externe 4m
- Accès existant
- Emplacement 100m2
- Coupe à blanc 10m
- Obligation légal de débroussaillement 50m
- Enjeux Flore

Foncier

- Limites cadastrales

Version	01	Coords	CC44

Nom du projet
Olivet

Nom de la Commune
Tavel

Nom du dessin
Plan d'implantation V0

Date : 03/11/25	Auteur : AMI	Echelle : 1 : 2 000	Format: A3

melvan
PRODUCTEUR ENR
Melvan
120 Rue Jean-Marie Tjibaou
84 000 Avignon

➔ Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Tavel classe le site en zone Naturelle. Cette zone autorise les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

M. Julier rajoute que le SCoT fera l'objet d'une modification et recommande que Melvan prenne contact avec Mme Giordani afin d'envisager l'intégration du projet.

➔ Enjeux environnementaux et paysagers

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale qui a révélé peu d'enjeux environnementaux.

Le site est soumis aux Obligations Légales de Débroussaillement (10 m de coupe rase + 50 m de débroussaillement).

M. Guenot précise que, pour répondre aux Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), Melvan devra disposer d'une maitrise foncière sur le massif communal afin d'en assurer l'entretien tous les deux ans.

Melvan prend note d'établir une convention tripartite entre la commune, l'ONF et la société Melvan.

M. Guenot rappelle qu'il faudra inclure les 12% de frais de garderie dans le modèle économique du projet. Il précise également que les travaux de construction seront interdits entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le site se situe en dehors des périmètres de protection architecturale.

➔ Raccordement

Le raccordement hypothétique du projet est présenté. En l'état actuel, le raccordement le plus probable est sur une la ligne HTA reliée au poste source de Fondirac située à 1,12 km à la capacité suffisante (4,5 MW disponibles).

M. Guenot souligne que le point de raccordement se trouve sur une DFCI, il conviendra donc également ici de signer une convention.

➔ Coût du projet

Les coûts prévisionnels du projet sont présentés. Le coût total de développement, de construction et de mise en service du projet est estimé à 5,6 millions d'euros.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont présentées. Sur une période d'exploitation de 30 ans, les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 844 988 euros.

melvan
PRODUCTEUR ENR

Comité de Projet Olivet

Date du comité de projet : 07/11/2025

Lieu du comité de projet : Mairie de Tavel à 18 h

Liste des membres convoqués :

- Melvan
- Commune de Tavel
- Communauté d'agglomération Gard Rhodanien :
- Commune de Rochefort du Gard
- Commune de Pujaut
- Commune de Saint-Victor-la-Coste
- Commune de Roquemaure
- Commune de Lirac
- Chambre d'Agriculture
- Office National des Forêts
- Service Départemental Incendie et de Secours
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Direction interrégionale des Douanes
- Gendarmerie

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
NURY	Nathalie	Roquemaure	
GUENOT	Pascal	O.N.F	
JULIEN	Bernard	TAVEL	
//	//	AGGLO	

Direction Territoriale Nord
77/79 bd Alexandre Martin
45000 Orléans
02 38 54 03 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

SAS Melvan au capital de 120 000 €
SIREN 833 637 812
RCS Orléans
Code APE : 7112B
TVA : FR84 833 637 812

melvan
PRODUCTEUR ENR

Olivet - Commune de Tavel
Comité de projet 07/11/2025

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes.



Sommaire


Emargement


Cadre juridique du comité de projet


Présentation de la société Melvan


Présentation du projet

Emargement



Cadre juridique du comité de projet



Cadre juridique du comité de projet

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A– rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

Présentation de la société Melvan



Présentation de la société

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.
L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen

Présentation de la société

Depuis plusieurs années, les équipes de Melvan étudient, développent et construisent des centrales photovoltaïques de 0,5 MWc à plusieurs dizaines de mégawatts, raccordées au réseau ou en autoconsommation, en France et dans les Outre-mer.

Ces compétences ont été développées dans tous les types de projets, que ce soit une centrale photovoltaïque en toiture comme une centrale au sol, ou bien encore les ombrières de parking.


Agrivoltaïsme


Ombrières


Solaire au sol


Solaire flottant


Repowering

Schéma de cycle de vie d'un projet

1. Réalisation des études techniques, environnementales et paysagères
2. Gestion de la concertation et des relations politiques et institutionnelles
3. Design des projets et élaboration des dossiers
4. Dépôt des demandes (autorisation environnementale, permis de construire ou déclaration préalable)
5. Suivi de l'instruction jusqu'à autorisation
6. Financement et construction des centrales
7. Exploitation et maintenance des parcs
8. Démantèlement et remise en état

Présentation de la société

Car l'indépendance fait partie de nos valeurs, **Melvan a réalisé 5 campagnes de levées** de fonds sous la forme d'obligations convertibles en actions (OCA) via les plateformes de financements participatifs Enerfip et Lumo, afin de couvrir le développement de ses premiers projets.



Laurent Albuisson
Président
et co-fondateur



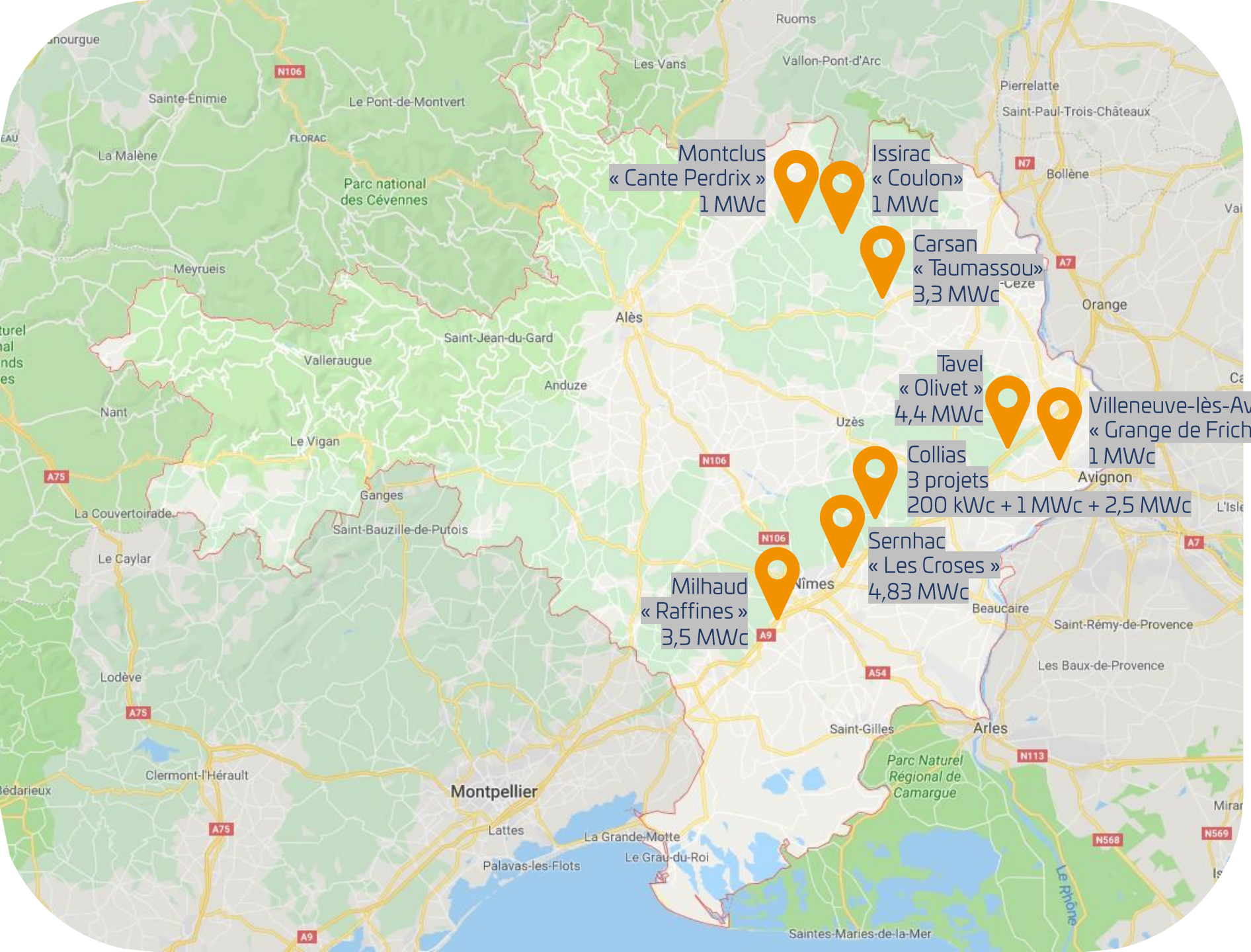
Pierre-Yves Barbier
Directeur Général
et co-fondateur



Sébastien Dubois
Directeur Général
et co-fondateur

Levées de fonds via nos plateformes partenaires Enerfip et Lumo

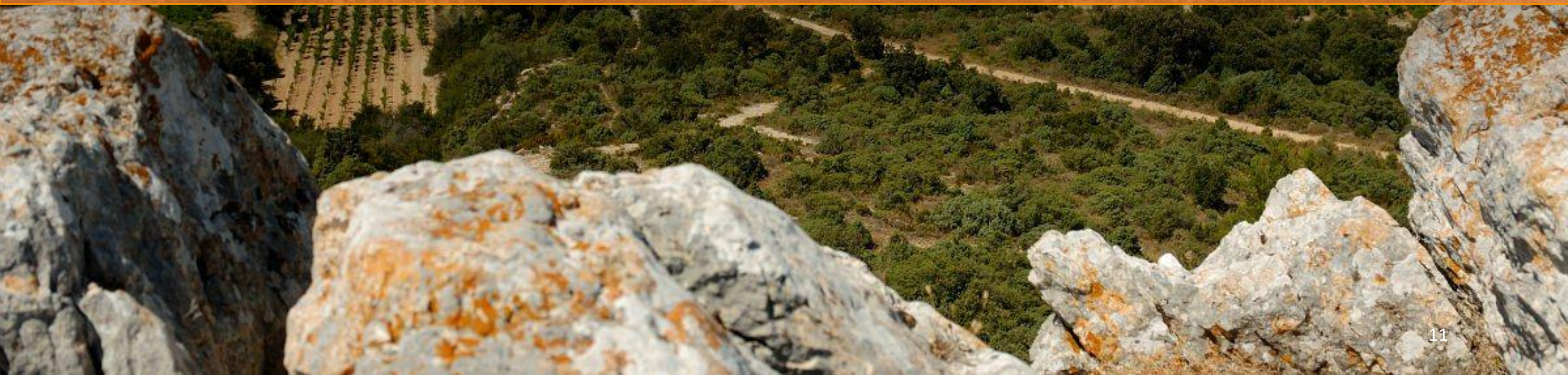
Montant levé		Puissance du portefeuille de projets
2,6 M€	Janvier 2024	62 MWc
2,4 M€	Mai 2023	+110 MWc
2,6 M€	Janvier 2023	+100 MWc
2,5 M€	Mai 2022	90 MWc
1,6 M€	Octobre 2021	26 MWc



Nos projets dans le Gard



Présentation du projet « OLIVET »



Localisation du projet



Projet photovoltaïque au sol au lieu-dit « Olivet».

Puissance envisagée de 4,4 MWc.

Permet de produire couvrir la consommation électrique d'environ 5 790 habitants.

Etat actuel



Le site est un délaissé autoroutier, situé sur les emprises du Domaine Public Autoroutier concédé de l'autoroute A9, gérée par ASF.

Il a été utilisé pour l'entreposage de fraisat et comme zone de stockage temporaire de végétaux avant leur acheminement en déchetterie.





Référence cadastrale du terrain



Section	Numéro	Surface (m^2)
ZD	NC	44 650

Implantation du projet



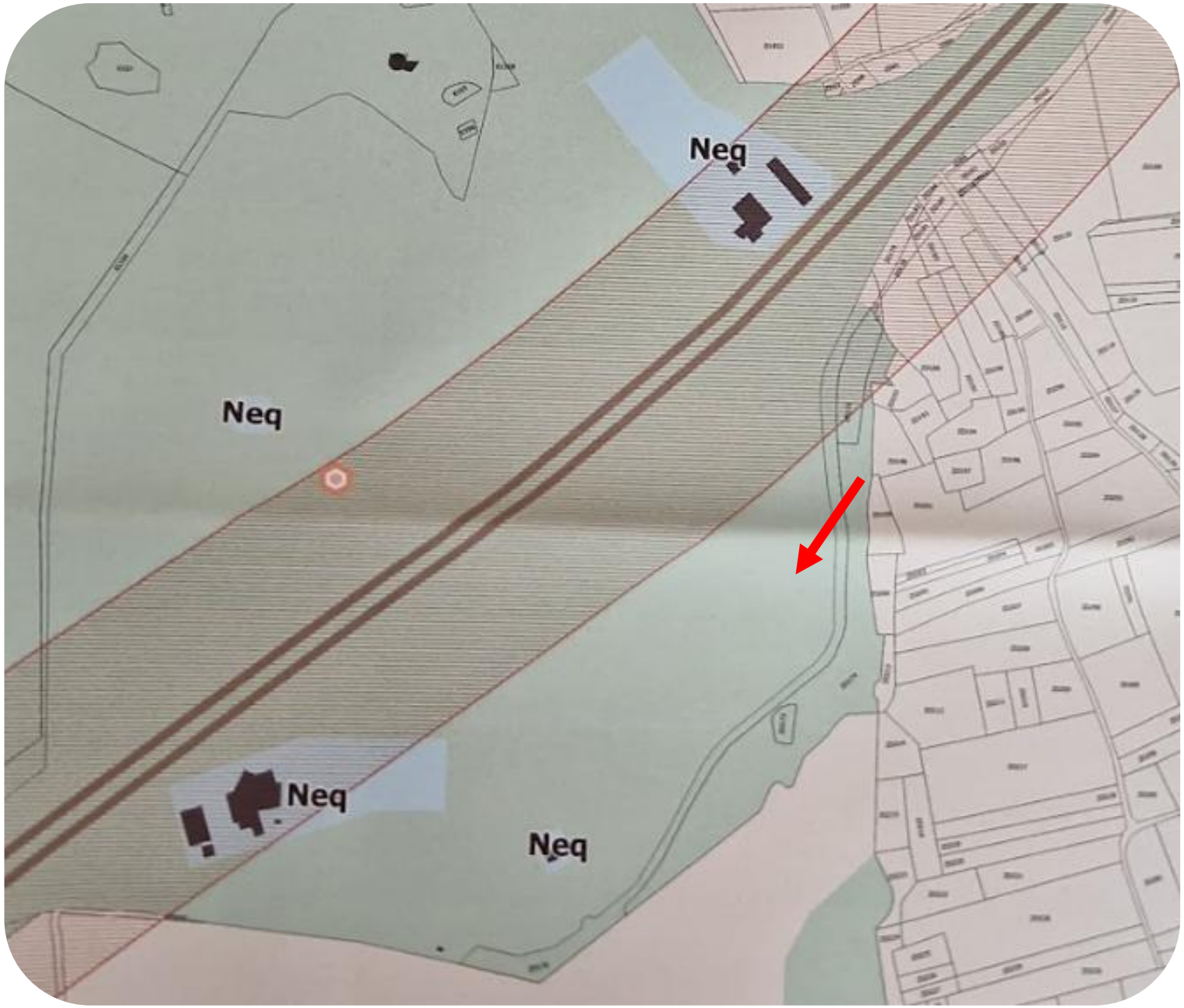


Caractéristiques générales du projet	
Surface clôturée	3,05 ha
Puissance totale	4,4 MWc
Poste de livraison	Nombre : 1 (6m x 2,5m x 3,5m).
Citerne	Présence d'un hydrant (n°17) à moins de 200 m du projet.
Obligations légales de débroussaillement	10 m de coupe rase + 50 m de débroussaillement

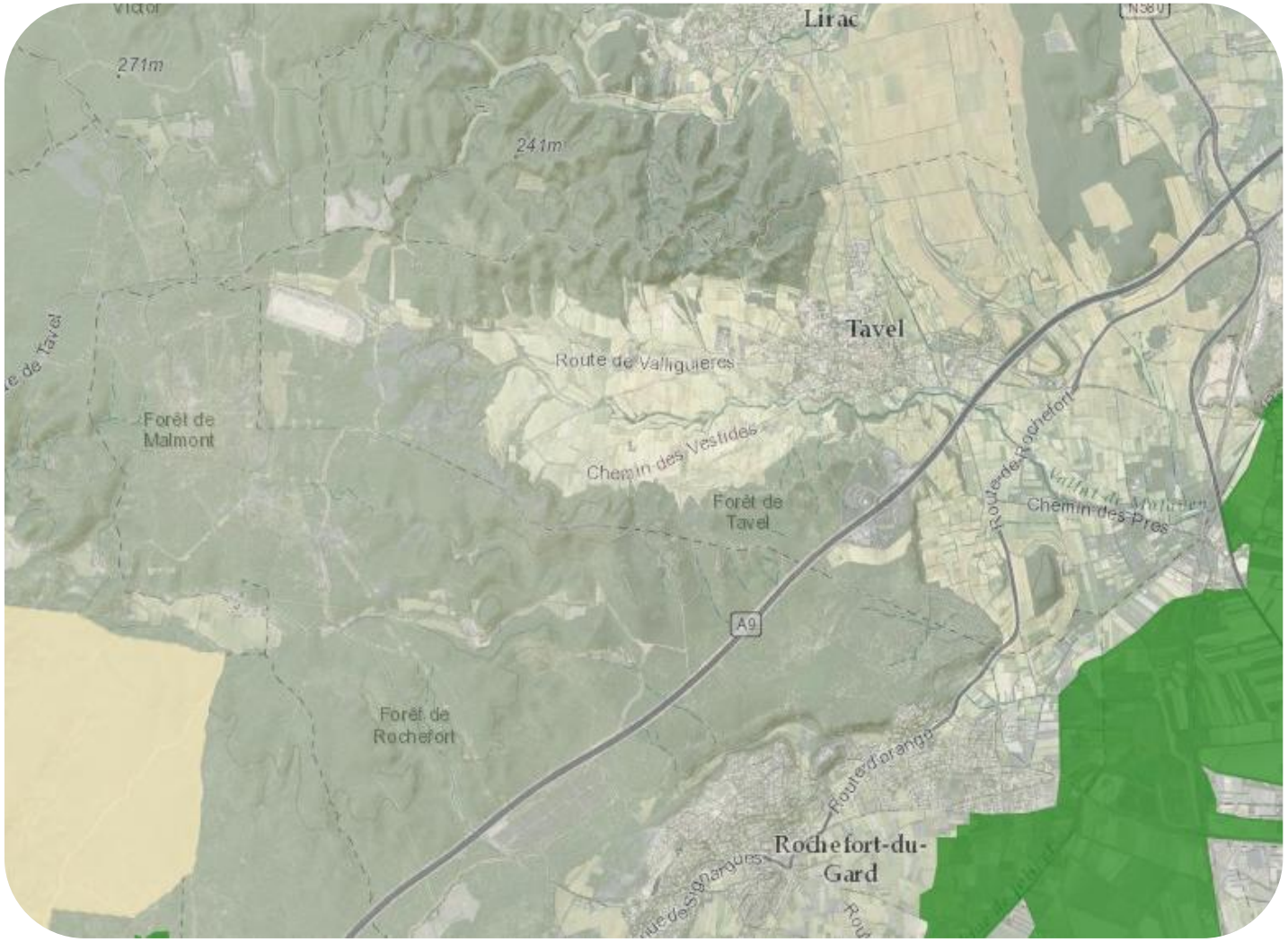
Urbanisme

La commune de Tavel est couverte par le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 19 juin 2025. Selon le PLU, le terrain est classé zone N (secteur Naturel).

Le PLU autorise en zone N les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.



Enjeux environnementaux



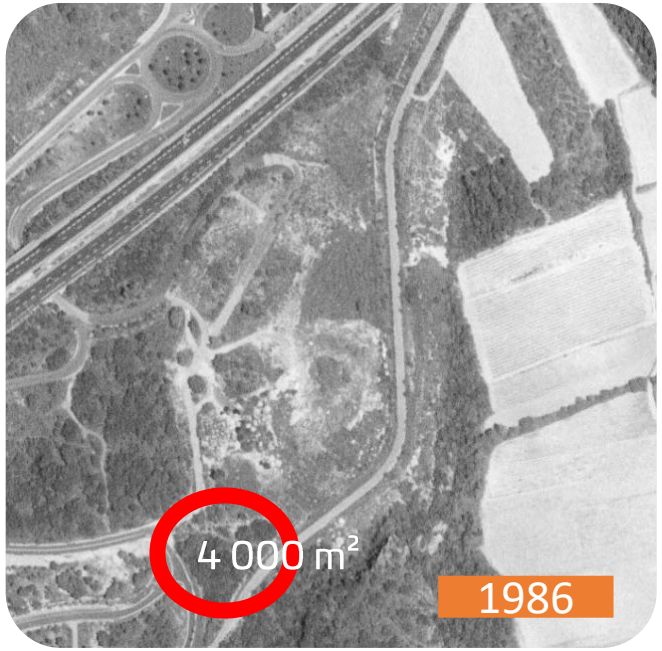
L'étude d'impact est en cours de rédaction par le bureau d'étude Artifex.

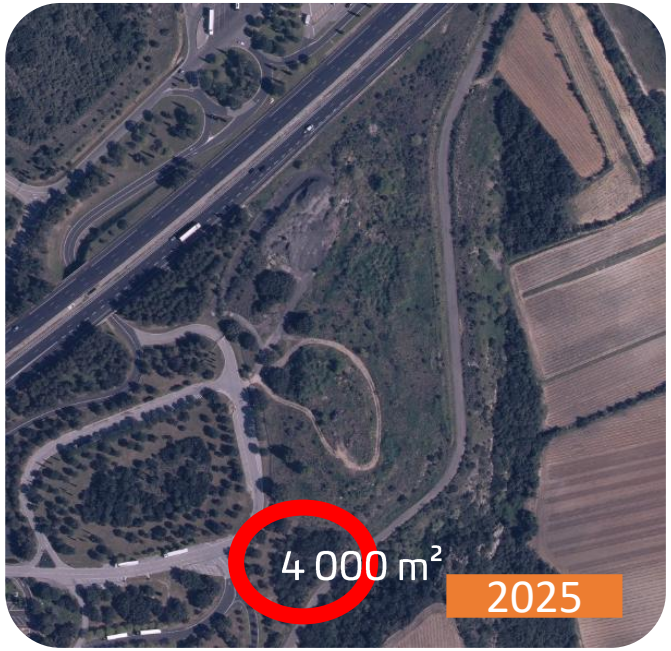
Les inventaires n'ont pas révélé d'enjeux écologiques rédhibitoires et ont pris fin en octobre 2025.

artifex

Défrichement

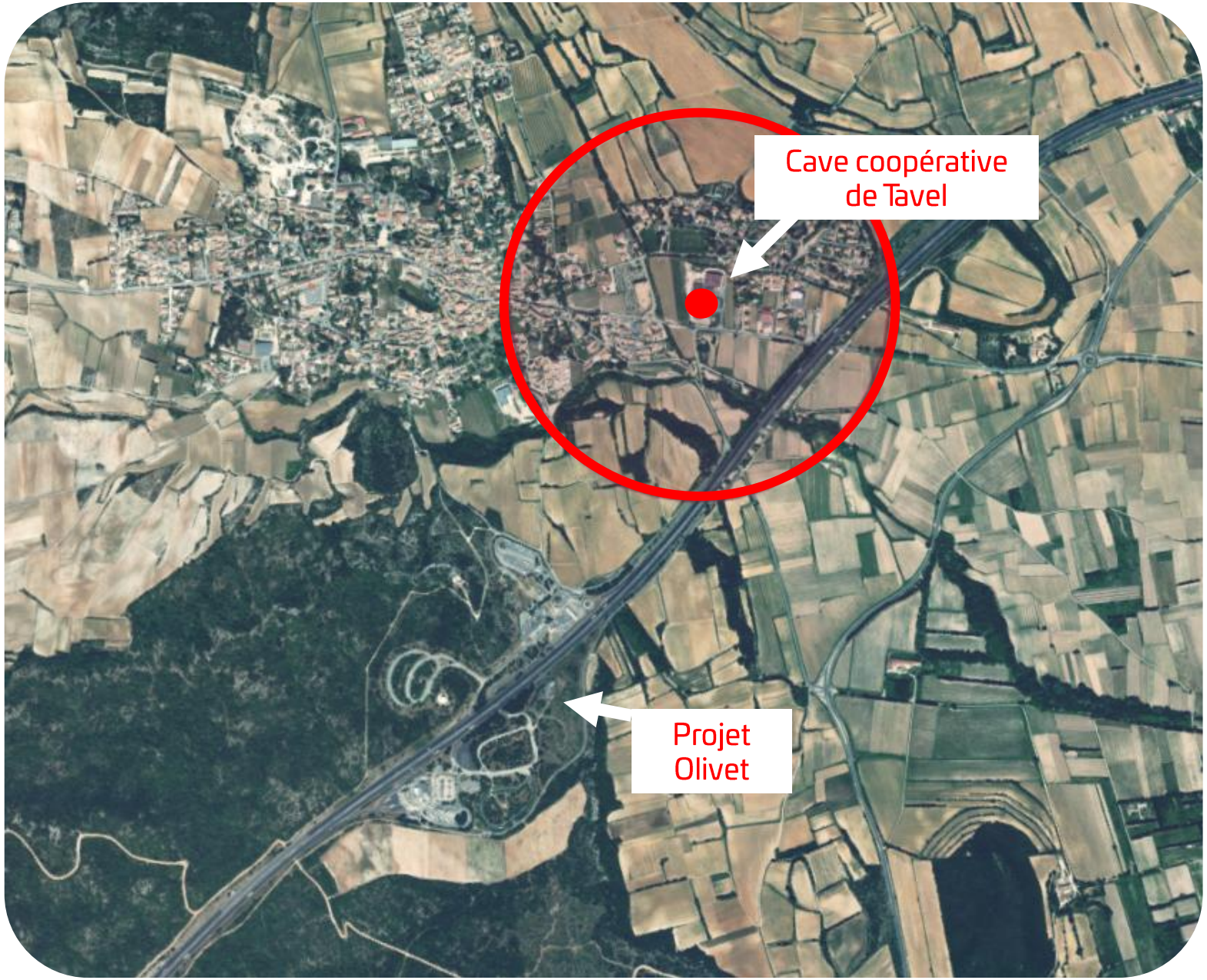
- ✓ Boisements présents depuis plus de 30 ans,
- ✓ Boisements attenants à un massif forestier inférieur à un hectare.







Impact paysager



Le site se situe en dehors des périmètres de protection architecturale.

Raccordement



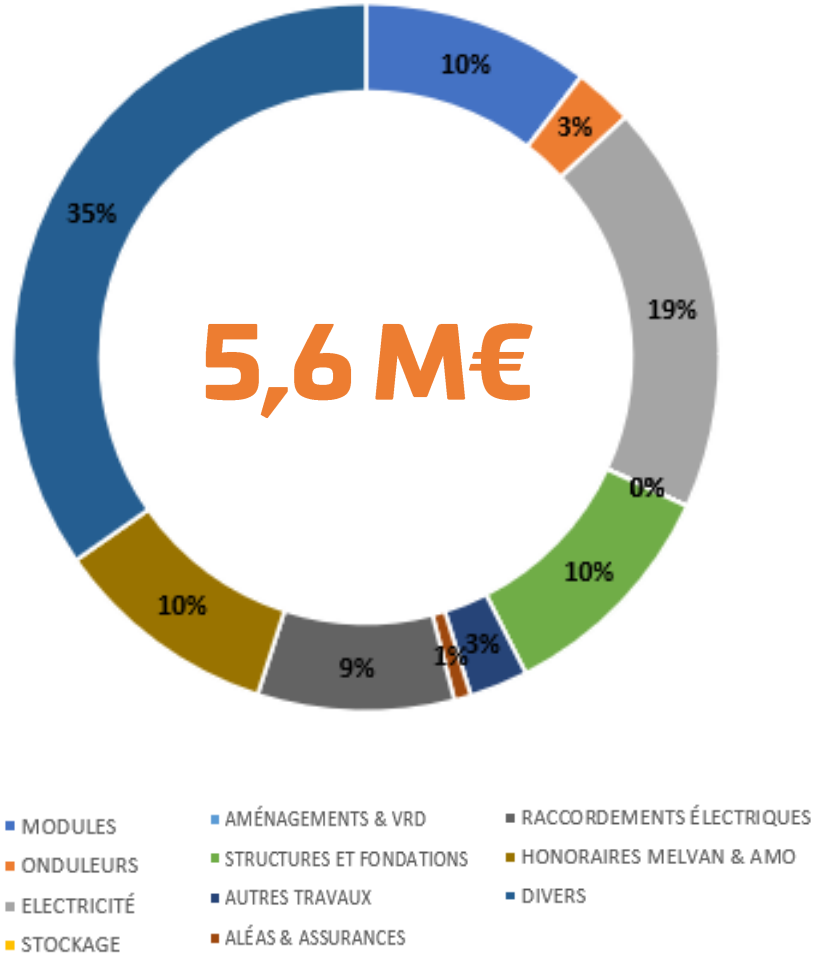
Le poste source dont dépend le site est celui de Fondirac, situé à 11,8 km du site.

Des solutions de raccordement directement sur le réseau HTA existent et seront privilégiés :

La ligne HTA reliée au poste source de Fondirac située à 1,12 km à la capacité suffisante (4,5 MW disponibles).

Coûts prévisionnels du projet

Modules	506 000 €	9 %
Onduleurs	110 000 €	2 %
Electricité	1 012 803 €	18 %
Stockage	-	-
Aménagements et VRD	-	-
Structures et fondations	883 336 €	16 %
Autres travaux	16 575 €	0 %
Aléas et assurances	45 046 €	1 %
Raccordements électriques	445 182 €	8 %
Frais de développement et AMO	628 393 €	12 %
Divers	1 938 355 €	35 %



Recettes fiscales estimées

	Département	Commune	EPCI
/an	8 238	6109	13 819
Total	247 148	183 281	414 560

Soit total/an
28 166

Soit
total/exploitation
844 988

Caractéristiques du projet

4,4 MWc
Puissance installée sur la zone mise à disposition

1 545 kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance

6 798 MWh/an
Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité

~ 5 790 personnes
Production équivalente à la consommation électrique spécifique

2 468 tonnes de CO2/an
Estimation rejets de CO_2 évités

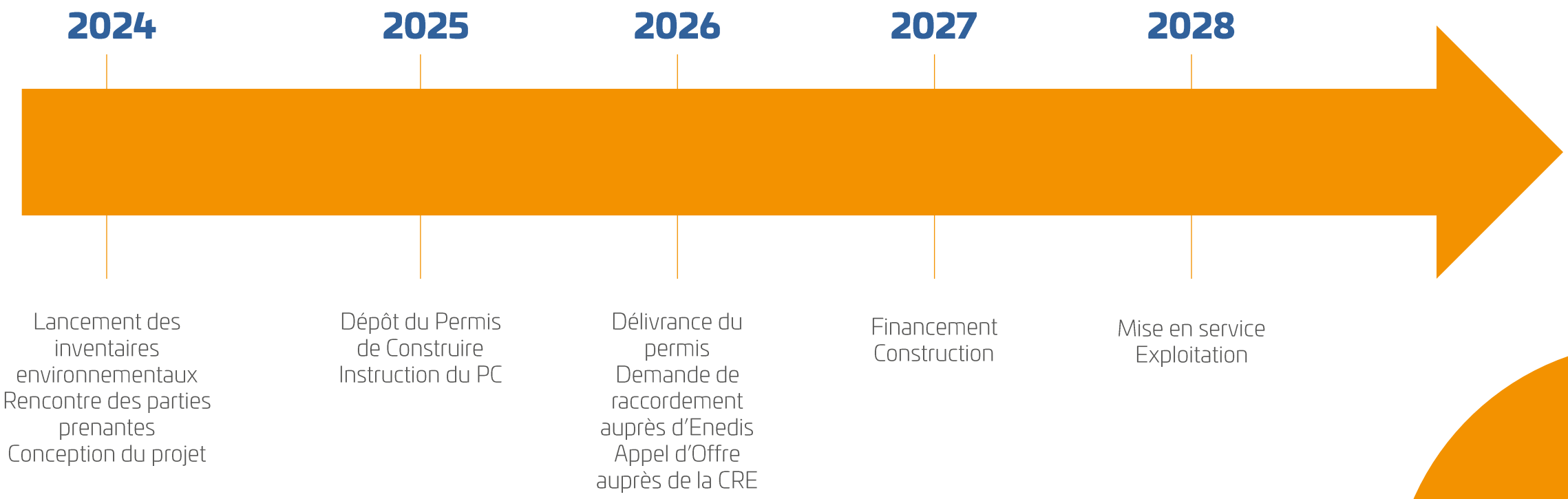
Durée d'activité de la centrale : 30 ans

Date de mise en service prévisionnelle de la centrale. :
2028

1,6 ans
Temps de retour énergétique de la centrale



Planning long terme



melvan
PRODUCTEUR ENR

PRÉSENTATION MELVAN

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans
02 38 5403 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

www.melvan.eu













